

# Commission de Suivi de Site de Port-Jérôme

Compte rendu de la réunion n°22

Lundi 15 avril 2024, 14h30  
Maison de l'intercommunalité - Lillebonne

Secrétariat de la CSS de Port-Jérôme  
Service risques majeurs de Caux Seine agglo  
[risques@cauxseine.fr](mailto:risques@cauxseine.fr)



## ÉTAIENT PRESENTS

### Collège des administrations de l'État

ARS Normandie	Monsieur le directeur, excusé, représenté par Emmanuelle MARTIN
DDTM Eure	-
DDTM Seine – Maritime	Bastien GOULE
DDETS de Seine-Maritime	Philippe GARBE
DREAL Normandie	Olivier MORZELLE, excusé, représenté par Stéphane MICHEL
Gendarmerie Nationale 27	-
Gendarmerie Nationale 76	Anne BORDET
Police Nationale 76	Philippe LESAGE

Préfecture de l'Eure	Monsieur le Préfet, excusé
Préfecture de la Seine Maritime	Monsieur le Préfet, excusé
SAMU du Havre 76	Richard PETIT
SDIS 27	-
SDIS 76	Brice CASAUBIEILH
SIRACED – PC de la Seine Maritime	Ludivine BLOQUEL
SIDPC de l'Eure	
Sous-Préfecture du Havre	Gilles QUENEHERVE
Sous-Préfecture de Bernay	Monsieur le Sous-Préfet, excusé

### Collège des élus des collectivités territoriales ou EPCI

Conseil Régional Normandie	-
Département de l'Eure	Sylvain BONENFANT, excusé
Département de la Seine Maritime	Murielle MOUTIER LECERF
Communauté de communes Roumois Seine	-
Caux Seine agglo	Roger BERGOUGNOUX
Mairie de Bolbec	Jean-Claude LEPILLER
Mairie de Lillebonne	Christine DECHAMPS, excusée représentée par Marie-Hélène LONGO

Mairie de Port-Jérôme sur Seine	Virginie CAROLO, excusée et représentée par Dominique FOLDRIN
Mairie de Petiville	-
Mairie de Quillebeuf sur Seine	Carine BOQUET excusée
Mairie de St Aubin sur Quillebeuf	-
Mairie de St Jean de Folleville	-
Sevede	Hervé LELIEVRE

### Collège des riverains des installations classées ou association de protection de l'environnement

Air Liquide Hydrogène	-
APDILE	-
Axiplast	Abdelatif ELHALLAL
Caux Seine Développement	Virginie CAROLO, excusée
CCI Seine Estuaire	Sandrine CAPO, excusée, représentée par Vincent LECARPENTIER
Delta Energie	
Eco-Choix	Thierry LECERF, excusé représenté par Arnaud LABAT
Ecologie pour Le Havre	Annie LEROY
Éducation nationale	-
ExxonMobil Chemical France Site LPP	-
FCPE	-

France Nature Environnement	-
GCA Logistics Le Havre	Nathalie DAUTRICHE
Haropa Port de Rouen	-
INCASE	Jean-Philippe PETIT, excusé
LRBS	-
Normandie Rail Services	Thibault HOUSSIN
Oxygène estuaire	Mickaël BARON
PEEP	-
Ponticelli	Anthony LE LEZ
Sonotri	-
SOS Estuaire	Arnaud LABAT
Trapil	Armand DUCHEMIN

### Collège des exploitants des installations classées ou organismes professionnels les représentants

Arlanxeo Élastomères	Pierre GOSSELIN excusé, représenté par Frédéric CHEVEUX
Cabot Carbone	Nicolas BAUDIN
Eco Huile	Yvan TERRESSOUX, excusé représenté par Noël RECHER
Ecologic Petroleum Recovery	Noël RECHER
Esso Raffinage SAS	-

ExxonMobil Chemical France	-
Oréade	Jurgen POLI
Oril Industrie	Carole ROBIN, excusée, représentée par Julien NORMAND
Primagaz	Gilles GUILLOU, excusé
Tereos Starch & Sweeteners Lbn	Pascal NOËL, excusé, représenté par Damien VERDIERE

### Collège des salariés des installations classées

CSE Arlanxeo Élastomères	Paul JEANNE
CSE Cabot Carbone	-
CSE Eco Huile	-
CSE EPR	-
CSSCT Esso Raffinage	-
CSE/CSSCT ExxonMobil	Sébastien CHAMUSARD, excusé représenté par Philippe MOCQ
CSE Oreade	-

CSE Oril	Laure SEBAOUN
CSE Primagaz	-
CSE Tereos Starch & Sweeteners Lbn	Olivier AUBRUN
CFDT	-
CFE-CGC	Jean-Paul BIGOT excusé et représenté par Nathalie KARBOWSKI
CGT	Germinal LANCELIN
FO	-

### Collège des personnalités qualifiées

Agence de l'eau Seine Normandie	Michel REVEILLERE
Atmo Normandie	Véronique DELMAS excusée, représentée par Jérôme CORTINOVIS

Conseil de développement Caux Seine agglo	-
France Chimie	Florent VERDIER
UFIP énergie et mobilité	Marc GRANIER, excusé

### Invités

Amaris	Christian CHICOT
Axiplast	Karen TESSON
Caux Seine agglo	Hélène BRIFFAULT Rachel CARDON Maritxu PENEZ
Cabot Carbone	Jean-Baptiste LEROY Simon TARLETON
CFDT	Renald FONTAINE
CSE ExxonMobil	Xavier BACHELEY Alan DRENIOU
CSE Oril	Thibaut CHATELAIN
Département de la Seine Maritime	Dominique METOT, excusé Frédéric LE CAM, excusé Benoit SILVESTRE, excusé

DREAL Normandie	Nathalie VISTE
Eco Huile / EPR	Anne Sophie DESCHODT
GCA Logistics Le Havre	Lucie GUYOT
Mairie de Lillebonne	Luc MARECHAL
Oreade	Bertrand MALUGA
SDIS 76	Sylvère PERROT
Siraced PC	Mathieu LALLIER
Sous-Préfecture du Havre	Xavier BAUDE
Tereos Starch & Sweeteners Lbn	François DUTHEUIL, excusé Maxime BESSONNET, excusé

Compte rendu rédigé par Caux Seine agglo, service risques majeurs, validé par les intervenants.

Liste de diffusion du compte-rendu :

1. Membres de droit de la CSS (cf. : arrêté préfectoral du 23 septembre 2022),
2. Et/ou représentants présents le 15 avril 2024.

## ORDRE DU JOUR

- Introduction par Monsieur Gilles QUENEHERVE, Président de la CSS de Port-Jérôme, Sous-Préfet du Havre
- Approbation du compte rendu du comité du 9 octobre 2023
- 1. Bilan et faits marquants du site industriel de Port-Jérôme depuis la dernière commission**, par un représentant de la DREAL Normandie et les établissements industriels
  - Incidents :
    - Activation POI Esso Raffinage du 8 décembre 2023 *Reporté*
    - Activation POI Cabot Carbone du 11 octobre 2023
    - Rappel sur les bonnes pratiques en cas d'évènement perceptible de l'extérieur des sites, Siraced PC
    - Point d'information de la DREAL Normandie sur la non-conformité du rejet en Seine de Esso Raffinage en BTEX *Reporté*
  - Nouveautés réglementaires par un représentant de la DREAL Normandie
  - Bilan d'activité 2023 de l'inspection des ICPE et objectifs 2024 par un représentant de la DREAL *Reporté*
  - Retour sur l'action de contrôle renforcé sur les granulés de plastique industriels
- 2. État d'avancement du PPRT de Port-Jérôme**
  - Modes doux, par un représentant du Département de la Seine Maritime *Reporté*
- 3. Présentation des installations et des bilans d'activité 2023**
  - Société Oréade
  - Société Eco Huile
  - Société EPR
- 4. Informations**
  - Exposition benzène de l'hôtel des Mariniers sur le site Esso Raffinage : relocalisation des personnes concernées *Reporté*
  - Semaine de la sécurité 2024, programme prévisionnel, présentation par Caux Seine agglo
  - Décarbonation Zibac, par un représentant d'INCASE *Reporté*
  - Les rendez-vous majeurs 2024, à vos agendas

## GLOSSAIRE

<b>BREF</b>	<a href="#">Document de référence sur les meilleures techniques disponibles</a>	<b>INCASE</b>	Industrie Caux Seine
<b>CO</b>	Monoxyde de carbone	<b>MTD</b>	Meilleures technologies disponibles
<b>CODIS</b>	Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours	<b>PFAS</b>	Substances per- et polyfluoroalkylées
<b>COV</b>	Composé organique volatil	<b>ppm</b>	Partie par million
<b>CSE</b>	Comité social et économique	<b>POI</b>	Plan d'opération interne
<b>CSS</b>	Commission de suivi de site	<b>PPI</b>	Plan particulier d'intervention
<b>DREAL</b>	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement	<b>PPRT</b>	Plan de prévention des risques technologiques
<b>GPI</b>	Granulés de plastique industriels	<b>SDAGE</b>	Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
<b>EPCI</b>	Établissement public de coopération intercommunale	<b>SDIS</b>	Service départemental d'incendie et de secours
<b>ICPE</b>	Installation classée pour la protection de l'environnement	<b>SIRACED PC</b>	Service Interministériel Régional des Affaires Civiles et Économiques de Défense et de la Protection Civile

## INTRODUCTION PAR MONSIEUR GILLES QUENEHERVE

Gilles QUENEHERVE remercie les participants venus nombreux pour cette séance un peu particulière aux vues des dramatiques annonces de la semaine passée. La séance sera un peu bouleversée. Une réunion intermédiaire sera organisée avant l'été afin de faire le point sur les thématiques prévues à l'ordre du jour.

Le caractère confidentiel des présentations est rappelé à tous les membres de la CSS.

L'Etat fera le maximum dans le cadre de ses responsabilités locales et nationales. Il a personnellement indiqué sa solidarité avec l'ensemble des personnels qui sont touchés par cette annonce dramatique sur le plan professionnel, sur le plan humain que ce soit pour ExxonMobil et sur l'impact sur les sous-traitants touchés.

### **Germinal LANCELIN, union locale CGT Lillebonne et CGT ExxonMobil**

Suite à l'annonce du 11 avril 2024, tous les salariés ExxonMobil ont été stupéfaits de la déclaration de la fin brutale de l'activité chimique sur le site de ND de Gravenchon. Aujourd'hui, c'est l'incompréhension qui domine. En effet les 2 entités pétrole et chimie d'ExxonMobil étaient en train de fusionner. Plusieurs étapes avaient été passées : un seul directeur, un seul directeur technique, plusieurs services interviennent des 2 côtés de l'usine. Physiquement il n'y a pas de différence entre le côté pétrole et celui de la chimie : il n'y a pas de barrière entre les 2 usines. La différence n'existe que d'un point de vue administratif.

Cette annonce intervient dans un contexte où ExxonMobil enchaîne les bénéfiques records depuis plusieurs années. Il y a 3 ans, les bénéfiques s'élevaient à plus de 200M€ ; il y a 2 ans 715M€ de bénéfiques ; l'année dernière près de 700M€ de bénéfiques au niveau du groupe. Effectivement, la chimie a accusé une perte mais ramené au niveau du groupe, l'entreprise était toujours bénéficiaire.

Un projet de transition économique et énergétique était engagé au sein de la chimie avec un projet de recyclage de plastique pour fabriquer du plastique neuf et frais avec du plastique recyclé usagé. Ce projet est complètement suspendu alors qu'il était quasiment sorti terre de terre. Le syndicat trouve que c'est une aberration au vu des études déjà engagées à hauteur de plusieurs millions d'euros.

Depuis le début de l'année, il a été constaté une amélioration des résultats économiques avec même des unités qui sont redevenues positives alors qu'elles étaient négatives depuis un petit moment.

La situation va engendrer un risque pour la poursuite de l'activité de la raffinerie car il est rappelé qu'il s'agit d'un site intégré : les 2 unités de la chimie et du pétrole sont interconnectées l'une à l'autre et peuvent difficilement survivre l'une sans l'autre. La direction présentera un projet où la raffinerie fonctionnera toute seule. Les questions se posent de savoir comment est-ce qu'elle va fonctionner, est-ce qu'elle va bien fonctionner et pendant combien de temps ?

On assiste à une délocalisation de la production. Aujourd'hui, des unités d'ExxonMobil Gravenchon produisent du plastique. Demain, ExxonMobil va continuer à importer ces mêmes composants plastiques pour fournir ces clients en France en les faisant venir des Etats Unis et d'Asie avec des conséquences sur l'environnement, tout ça pour maximiser les profits au niveau du groupe.

ExxonMobil a perçu énormément d'aides publiques depuis quelques années (CICE, CICR, tarification électrique de plusieurs dizaines de millions d'euros). Les syndicats trouvent injuste de subir cette fermeture alors que ExxonMobil avait toujours été soutenu par l'Etat.

Si le site ferme, il y aura une perte de souveraineté industrielle de la France. Le sujet est beaucoup abordé depuis la crise sanitaire Covid car pendant que les usines américaines et chinoises étaient fermées, les usines françaises ont continué à tourner pour alimenter les usines de transformation de plastique notamment pour du matériel médical limitant ainsi les pénuries.

Pour la CGT et pour les travailleurs, il est urgent de revoir ce projet et de pérenniser l'axe oléfine, polyoléfine, fabrication de polyéthylène, fabrication de polypropylène. C'est possible de l'aveu même du PDG, Charles AMYOT, qui leur a affirmé qu'avec un investissement de 200M€ la chimie pourrait retrouver une rentabilité. Le syndicat demande juste à l'Etat de soutenir les travailleurs dans ce contre-projet de poursuite de l'activité et de pérennisation des unités de la chimie.

Germinal LANCELIN remercie beaucoup l'assemblée de la CSS de lui avoir permis de s'expliquer.

## **Alan DRENIU coordonnateur CFDT d'ExxonMobil**

Il pensait avoir des informations de la part de la direction ExxonMobil mais elle est absente aujourd'hui. Il s'interroge sur comment ExxonMobil va procéder à la sécurisation des unités à la fois celles de la chimie et du pétrole. Les unités de la raffinerie fonctionnent en intégration avec la raffinerie. Des représentants ExxonMobil doivent expliquer aux collectivités quels moyens vont être mis en place pour arrêter les unités et poursuivre l'activité de la raffinerie.

Ne faisant pas l'objet de commentaire de la part des membres de la commission, le compte-rendu de la CSS du 10 octobre 2023 est approuvé.

### **Avant-propos :**

Maritxu PENEZ explique qu'en l'absence de plusieurs partenaires, des sujets ne seront pas abordés. C'est le cas des sujets ExxonMobil et de celui des modes doux portés par le Département de Seine-Maritime.

Gilles QUENEHERVE ajoute qu'une commission intermédiaire est en cours de programmation avant celle d'octobre 2024.

## **1. BILAN ET FAITS MARQUANTS DU SITE INDUSTRIEL DE PORT-JEROME DEPUIS LA DERNIERE COMMISSION, par un représentant de la DREAL Normandie et les établissements industriels**

### **➤ Incident :**

- Activation POI Esso Raffinage du 8 décembre 2023

*En l'absence de la société Esso Raffinage, le sujet est reporté.*

- Activation POI Cabot Carbone du 11 octobre 2023, Nicolas BAUDIN, directeur

Un incident a eu lieu dans un silo qui stocke du noir de carbone, le produit fini.

Un sous-traitant effectuait des travaux de maintenance sur la structure. Son capteur individuel a détecté une valeur de CO supérieure à 50 ppm. Conformément à nos protocoles internes, le prestataire a évacué la zone et une équipe équipée des EPI idoines mobilisée pour réaliser des contre-mesures. Ces dernières ont confirmé des seuils supérieurs à la valeur de référence. Tous les moyens de mesure disponibles sont même arrivés à saturation ne permettant plus de connaître la valeur en CO réellement atteinte. Le comité de direction a donc décidé de contacter le SDIS afin d'avoir des moyens de mesure plus importants pour suivre l'évolution de cette émission de CO. Cabot a par ailleurs fait rapatrier des sondes de mesure CO capacitaires depuis Paris.

Le SDIS 76 est arrivé sur site à 15h10. La DREAL a été informée de la situation.

Par mesure de précaution, un périmètre de sécurité délimité par un balisage fut déployé sur le site dans un rayon de 30m, étendu par la suite à 50m, ainsi qu'une mesure en permanence du CO et de la température du silo.

L'élévation de l'augmentation de CO traduirait théoriquement une combustion, un feu couvant. En accord avec le SDIS, la DREAL et le SIRACED PC, le POI est déclenché à 17h. Des moyens d'extinction ont été déployés même s'il n'y a pas eu de mesure de température élevée (40°C).

Le risque portait uniquement sur l'exposition au CO des équipes. Les seuils n'atteignaient pas le niveau d'explosivité du CO. De l'azote fut injectée dans le silo afin de ne jamais atteindre ce seuil d'explosivité.

Conjointement avec le SDIS, un protocole de vidange du silo est défini. Il est testé à blanc sur un silo parallèle pour vérifier la bonne coordination des équipes.

7 citernes et 102 big bags furent vidés. La température a légèrement augmenté mais elle ne fut pas corrélée forcément à un incendie, elle peut être due au frottement lors de la vidange et de l'utilisation intensive des équipements.

Il n'y a pas eu de danger pour les riverains du site. Aucune fumée, bruit ou autre évènement nuisible n'ont été émis par cet évènement.

Le retour à la normale est constaté le 14 octobre 2023 à 17h ce qui a permis de mettre fin au POI.

Les causes possibles sont multiples :

- Un feu couvant lié à des travaux à chaud sur la structure : ces travaux n'ont pas été réalisés jusqu'à 2 mois avant l'évènement,
- Une mauvaise respiration du silo : les systèmes de soupape fonctionnaient normalement,
- L'alimentation en noir de carbone à une température trop élevée : un dispositif permet d'arrêter l'alimentation si la température atteinte est trop élevée, les relevés ne montrent pas de dérive

Un plan d'action a été établi en collaboration avec la DREAL afin d'identifier très en amont ce type de dérive très rare :

- Suivi de la température à l'intérieur du silo
- Vérification de l'intégrité du silo
- Mise à jour du POI
- Equipement en tube actifs pour mesure de CO

Ce sont les moyens de mesures limités qui ont poussé l'entreprise à déclencher son POI.

Annie LEROY pose plusieurs questions auxquelles Nicolas BAUDIN répond.

- Les personnels ont-ils fait l'objet d'un suivi médical ? Oui, il a été fait immédiatement par les équipes du SDIS pour s'assurer qu'il n'y avait pas eu d'exposition des personnes.
- Que signifie V7H ? C'est un nom de grade référence du noir de carbone.

Mickaël BARON s'interroge sur la recherche de moyens de mesures auprès des entreprises riveraines. Nicolas BAUDIN explique qu'il n'y a pas de moyen de mesure mutualisé pour le CO. Une discussion serait intéressante avec les entreprises riveraines. L'entreprise s'est à présent dotée de capteur lui permettant de mesurer des seuils plus importants.

Maritxu PENEZ remercie le SIRACED PC d'avoir associé Caux Seine agglo aux audio conférences. C'est le premier évènement industriel sur lequel l'intercommunalité est associée ce qui permet d'intervenir sur ses compétences propres comme l'eau industrielle. Cela permet aussi d'accompagner les communes. Cette pratique est propre à la Seine-Maritime.

- Rappel sur les bonnes pratiques en cas d'évènement perceptible de l'extérieur des sites, Ludivine BLOQUEL, Siraced PC

Ce rappel concerne les exploitants industriels pour tout évènement, un déclenchement de POI mais aussi tout ce qui peut être perceptible de l'extérieur du site. L'industriel doit prévenir un grand nombre de personnes : Siraced-PC, la collectivité, les pompiers, les forces de l'ordre ... Et cela peut prendre beaucoup de temps par téléphone.

A l'échelle de la Seine-Maritime, le Siraced-Pc a mis en place un formulaire qui permet d'avoir des informations succinctes et factuelles.

L'alerte commence par un appel téléphonique succinct complété d'un formulaire qui permet d'avoir la bonne écriture des produits concernés ... Il est recommandé aux industriels de le tester en exercice.

A minima, l'entreprise doit prévenir la mairie d'implantation. Certains font le choix d'en prévenir plusieurs. L'ordre de priorité diffère en fonction du type d'accident :

- Pour un feu, il faut prévenir le SDIS en priorité,
- Lors d'une cinétique rapide allant vers un PPI, prévenir le Siraced-Pc puis la Mairie,
- Pour une cinétique lente, le maire conserve (dans un premier temps) la direction des opérations de secours, il faut donc le prévenir en priorité

Ce formulaire est à utiliser pour tout évènement ayant un impact sonore, visuel ou odorant, susceptible d'avoir une incidence à l'extérieur du site. Il existe un besoin d'information des autorités et de la population. Une sirène qui sonne lors d'un exercice ou d'un vrai POI entraîne des interrogations de la part des populations. Sans information préalable, les collectivités, autorités et services recherchent l'origine de l'évènement ce qui peut prendre du temps.

Au-delà de l'alerte, en matière d'information du public, il convient de s'appuyer sur les dispositifs fonctionnant bien sur le territoire : Allo Industrie, X, Facebook ...

Roger BERGOUIGNOUX s'interroge sur la duplication de ce formulaire pour un transport de matières dangereuses. La commune pourrait informer le Siraced-Pc par ce biais en donnant le code produit ... Ludivine BLOQUEL va regarder à modifier la trame pour la transformer en formulaire d'information qui pourrait être intégré aux plans communaux de sauvegarde.

Frédéric CHEVEUX explique ne pas utiliser le formulaire pour Arlanxéo lors d'un exercice notamment pour prévenir les collectivités. Ludivine BLOQUEL précise que la Préfecture est intéressée pour connaître les exercices par ce biais. Maritxu PENEZ ajoute que c'est aussi le cas pour les collectivités. Cela permet aux collectivités d'apprendre à lire tout le formulaire mais aussi d'appeler l'industriel en cas d'incompréhension. Et cet appel entraîne chaque intervenant dans son rôle : la collectivité pour comprendre l'industriel, et l'industriel pour expliquer simplement sa situation.

Jérôme CORTINOVIS demande à ce qu'Atmo Normandie soit ajoutée dans la liste des destinataires en particulier lors d'épisodes odorants. Atmo reçoit les premiers signalements sur sa plateforme ou parfois par le CODIS et le délai d'information peut être problématique. Ludivine BLOQUEL explique que la liste des destinataires a fait l'objet de plusieurs discussions. Atmo est informé par le CODIS ou par la préfecture. Ce formulaire n'est pas une alerte de l'exploitant en direct de l'exploitant vers Atmo. L'alerte d'Atmo est rapide quand l'industriel coche la case odeur.

Le docteur Richard PETIT souligne qu'il ne faut pas oublier d'informer le Samu. L'offre de soin est à l'extérieur de la région pour certaines pathologies. Dans le cas de Cabot, si des victimes avaient eu besoin de soins, il aurait fallu un caisson hyperbare présent en dehors de la Normandie. Cela permet d'activer la chaîne de santé et éviter de courir derrière la catastrophe.

- Point d'information de la DREAL Normandie sur la non-conformité du rejet en Seine de Esso Raffinage en BTEX

*En l'absence de la société Esso Raffinage, le sujet est reporté.*

➤ **Nouveautés réglementaires** par Nathalie VISTE, DREAL Normandie

*Textes en lien avec la CSS de PJ. Le document de synthèse a été transmis aux membres. Sur ce document, les liens sont actifs.*

- Note d'application du 20/02/24 sur l'analyse des substances per et polyfluoroalkylées dans les rejets aqueux des installations classées relevant du régime de l'autorisation. Il s'agit d'une action prioritaire de l'inspection au niveau national.
- Arrêté du 19/02/24 fixant les critères de sortie du statut de déchet pour l'huile de pyrolyse issue de la pyrolyse de déchets de matières plastiques, en vue d'une valorisation matière au sein d'une installation pétrochimique, pour un usage dans une unité de vapocraquage ou pour un usage dans une unité de purification à destination d'une unité de vapocraquage. Sur Port-Jérôme, cet arrêté sera utilisé par Green Dot (ex Plastic Energy) en permettant à l'huile produite de ne plus avoir le statut de déchet si l'entreprise suit l'intégralité des dispositions.
- Décision du 29/12/23 sur la reconnaissance d'un guide professionnel sur la prévention des accidents majeurs dans les installations classées. Il précise les substances pertinentes qui seraient à rechercher en cas d'incendie impliquant des GPL. Il est rappelé que certaines entreprises doivent définir les substances qui seraient émises en cas de feu sur leur site pour adapter méthodes et analyses.
- Arrêté du 22/12/23 sur la prévention des risques accidentels au sein des installations classées soumises à autorisation entreposant des déchets sur leur site. Ce texte permet d'avoir une approche similaire sur le vieillissement des installations que le contenu soit un produit ou un déchet.
- Plusieurs arrêtés du 22/12/23 modifiant plusieurs arrêtés ministériels relatifs aux installations de gestion de déchets. Ils ajoutent des prescriptions générales relatives à la prévention du risque incendie.
- Actions nationales 2024 de l'inspection des installations classées (15/12/2023). *Plus de détails seront donnés lors de la prochaine réunion de la CSS.*
- Loi n°2023-973 du 23/10/23 relative à l'industrie verte. Un 1<sup>er</sup> décret d'application est en consultation avec des modifications sur la procédure d'autorisation environnementale, la cessation d'activité, les sorties implicites sur le statut de déchets ...
- Instruction du Gouvernement du 12/09/23 sur la mise à disposition d'informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les installations classées. On y retrouve le type d'informations qui peut être communiqué ou non au public en fonction de la sensibilité des informations. C'est notamment le cas d'éléments des rapports DREAL suite à inspection. Certaines informations peuvent être néanmoins communiquées à des publics ciblés.

- Note d'abrogation du 06/09/23 sur la mise à disposition et aux conditions d'accès des informations potentiellement sensibles pouvant faciliter la commission d'actes de malveillance dans les ICPE

➤ **Bilan d'activité 2023 de l'inspection des ICPE et objectifs 2024**, DREAL Normandie

**Sujet reporté**

➤ **Retour sur l'action de contrôle renforcé sur les granulés de plastique industriels, Nathalie VISTE, DREAL Normandie**

Le sujet a intéressé la DREAL car les granulés de plastique industriels ou GPI sont des matières plastiques de petite taille, entre 0,01 mm et inférieur à 1 cm. Ils sont trouvés sur les sites qui les produisent, les manipulent ou les transportent. Ils sont aussi appelés larmes de sirènes. Ils sont difficilement biodégradables et se retrouvent dans les cours d'eau puis dans la mer.

La DREAL s'appuie sur une loi du 08/02/2020 qui concerne tous les sites de production, de manipulation ou d'utilisation, de transport de GPI pour empêcher leur dispersion dans la nature.

En 2023, sur l'arrondissement du Havre, les contrôles ont été effectués sur 7 établissements. L'objectif était d'identifier les zones à risque de déversement, vérifier la propreté des installations et des abords, vérifier l'absence de matières flottantes dans les rejets.

Plusieurs photos témoignent des manquements constatés. Ces constatations sont des non-conformités à la réglementation. Des mises en demeure ont été signées par le préfet afin que les exploitants corrigent la situation. Les délais étaient courts mais adaptés aux actions correctives nécessaires. Sur certains sites, après contre visite, des sanctions administratives ont été établies à travers des amendes entre 10 000 et 15 000 € et des astreintes journalières tout le temps de la non-conformité.

Il existe des solutions techniques notamment des mesures organisationnelles pour éviter l'épandage de GPI au sol (lors d'opérations courantes ou lors d'incidents).

L'action a été retenue au niveau national comme action prioritaire en 2024. Elle sera poursuivie en Normandie avec des inspections inopinées.

Annie LEROY demande qui sont les plus gros producteurs de GPI. Nathalie VISTE explique qu'il s'agit de sites pétrochimiques producteurs de polyéthylène et polypropylène. La Préfecture a produit un communiqué de presse qui ne visait pas les entreprises mais plutôt l'opération au sens plus large pour partager la problématique. Ce n'est pas chez les producteurs que les difficultés les plus importantes ont été constatées. Sur les sites de manipulation, la sensibilité n'est pas la même ce qui fait que les constatations ont été plus importantes. Les industriels ne sont pas cités mais les arrêtés préfectoraux sont publiés sur Internet.

## **2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PPRP DE PORT-JEROME**

➤ **Modes doux**, par un représentant du Département de la Seine Maritime

*En l'absence des représentants du Département de la Seine-Maritime, le sujet est reporté.*

## **3. PRESENTATION DES INSTALLATIONS ET DES BILANS D'ACTIVITE 2023**

➤ **Société Oréade, Jurgen POLI et Bertrand MALUGA**

Oréade est la société dédiée à l'exploitation de l'usine d'incinération du Sevede. L'usine fêtera ses 20 ans cette année. L'effectif de l'usine est de 30 personnes. L'usine peut traiter 216 000 t par an de déchets sur 2 lignes de 13 t/h.

Le site a fait l'objet d'une inspection de la DREAL en 2023, sans observation particulière.

Le site est conforme aux meilleures technologies disponibles (BREF).

La production d'énergie a été plus importante en 2023 en raison d'une très bonne disponibilité des deux lignes de production mais aussi du pouvoir calorifique plus important que l'année précédente. Le site produit de l'électricité et de la vapeur qu'elle vend à Tereos. En 2023 cette fourniture de chaleur a représenté 268 000 MWh ce qui est moins que ces dernières années en raison d'une moindre consommation de Tereos (maintenance du site et arrêt d'unité).

Il n'y a pas de dépassement significatif dans les rejets atmosphériques. Le mercure est mesuré en continu depuis décembre 2023. Dioxines et furanes sont mesurés sur des cartouches mensuelles, leurs taux sont très faibles. Un laboratoire indépendant fait des mesures deux fois par an sans constater de dépassement.

Des mesures sont aussi faites dans l'environnement sans constater d'évolution significative de la situation depuis l'implantation de l'usine.

Le site ne fait aucun rejet d'eau industrielle. Les eaux sortant du site proviennent des toitures et des voiries. Ces rejets sont sans dépassement des seuils fixés par arrêté préfectoral.

3 piézomètres sont implantés sur le site. Ils permettent la surveillance des eaux souterraines depuis le début de la construction de l'installation. De l'arsenic est retrouvé en amont du site. Cela pourrait être lié aux apports de terres effectués depuis plusieurs années sur la plateforme industrielle. Il s'agit d'une hypothèse suggérée par le laboratoire qui effectue les mesures.

En santé et sécurité, 2023 est la 14<sup>ème</sup> année sans accident du travail.

*Pas de question de la part des participants.*

➤ **Société Eco Huile, Noel RECHER**

Eco Huile est une usine de régénération des huiles usagées qui produit du gasoil, des huiles de bases et du fond de colonnes utilisé comme fluxant du bitume pour la fabrication de membranes d'étanchéité. Le processus de fabrication n'a pas évolué. En 2023, la désulfuration du gasoil régénéré a été effectuée par la raffinerie Esso Raffinage.

L'approvisionnement de l'usine en huile usagée est toujours en baisse depuis 2021 malgré la mise en place d'un éco-organisme dédié et la bonne performance de la collecte interne. De ce fait, l'usine n'a fonctionné qu'à 34% de sa capacité soit 5 mois de l'année.

L'origine des huiles provient en majorité de la Seine Maritime et des départements limitrophes. Une part significative provient des départements de l'Aisne et de la Savoie et départements limitrophes car Eco Huile y dispose de centres de transit et de regroupement.

Le rendement de l'usine est proche de celui des années précédentes de 87%. Il diffère en fonction du taux d'eau dans les déchets et de distillats légers qui sont valorisés dans des unités de valorisation énergétiques car ils conservent le statut de déchet.

La DREAL a mené une inspection sur le respect des prescriptions de l'arrêté de mise en demeure de juillet 2022 relatives aux conditions de sortie du statut de déchets des huiles de bases et gasoil. Les constatations ont permis la levée de la mise en demeure. L'inspection a également constaté la non-conformité du rejet en COVT de l'installation de traitement des incondensables.

Le site fait l'objet de plusieurs analyses des rejets aqueux. Il a fait l'objet d'un contrôle inopiné en 2023 sans révéler de non-conformité. Pendant l'été, le site a fait l'objet de plusieurs dépassements de la température de rejet : l'usine n'était alors pas en fonctionnement et ses débits étaient faibles. Les temps de séjour dans les bassins de collecte étaient alors plus longs que d'habitude.

Conformément à la réglementation, le site procède à des analyses de PFAS sur 3 mois consécutifs.

Les rejets atmosphériques font aussi l'objet de contrôles. Des dépassements en oxyde de soufre sont constatés sur les rejets atmosphériques de la torche aveugle. Le sujet est en cours de traitement. Son retour à une valeur conforme à la réglementation applicable est prévu pour fin 2024.

Les eaux souterraines sont surveillées 2 fois par an, en périodes de hautes et basses eaux. La contamination historique perdure mais les résultats ne font apparaître aucune dégradation.

Le site n'a pas fait l'objet d'accident ni d'incident industriel en 2023 ni d'accident du travail.

*Pas de question de la part des participants.*

➤ **Société EPR, Noel RECHER**

EPR est un centre de traitement de déchets dangereux ou non dangereux qui réalise un traitement physico chimique et biologique de fluides de coupe et d'usinage appelés huiles solubles. Les effluents aqueux présentant une charge polluante difficilement biodégradable sont traités par évapo-incinération. Le site exploite également une installation de valorisation de déchets d'hydrocarbures avec production d'un combustible de substitution au fuel lourd.

En janvier 2023, l'entreprise a ouvert une unité de traitement par broyage des filtres à huile et flexibles hydrauliques pour compléter l'offre de collecte.

La DREAL a effectué deux inspections sur l'année 2023 :

- Sur la soumission ou non du site à la réglementation sur le stockage en réservoirs aériens de liquides ou de déchets inflammables. En conclusion le site EPR ne relève pas de cette réglementation.
- Sur les rejets aqueux et la modification de certaines valeurs limites de rejets et fréquences d'analyse notamment en application des meilleures technologies disponibles pour les activités de gestion des déchets et des objectifs de réduction fixés par le SDAGE.

Une analyse journalière du mercure a été mise en place ainsi que les premières analyses sur les PFAS.

Le site a fait l'objet de 2 arrêtés préfectoraux complémentaires, l'un sur la nouvelle unité de traitement des filtres et l'autre sur la surveillance des rejets aqueux.

Aucun accident ou incident ne s'est produit sur le site en 2023 avec près de 300h d'intervention d'entreprises extérieures.

Fixé par arrêté préfectoral, la capacité de traitement thermique par évapo-incinération est de 50 000 t/an max, et traitements physico-chimiques de 50 000 t/an max. Le tonnage réceptionné en 2023 est en bonne progression en dépassant les 60 000 t avec une part importante d'évapo-incinération qui se rapproche de sa capacité administrative aux alentours de 47 000 t. En revanche l'activité de filtres à huile peine à décoller avec près de 700 t traités ce qui est peu face à la capacité de l'outil.

Le site produit divers déchets. Les huiles usagées issues du traitement des filtres sont envoyées à Eco Huile pour régénération. Les ferrailles valorisées en aciérie. Le média filtrant (papier) est envoyé dans une unité de production de combustible de substitution pour cimenterie.

45% des déchets traités proviennent de Normandie, et 20% des régions limitrophes.

Le suivi des rejets de la station d'épuration est réalisé chaque jour par le laboratoire du site. Un contrôle inopiné a été réalisé en septembre par un laboratoire mandaté par la DREAL ce qui a permis de valider les résultats de l'autosurveillance.

L'agence de l'eau délivre également un agrément portant sur le suivi régulier des rejets. Il permet de prendre en compte les résultats d'autosurveillance pour la redevance annuelle.

La fréquence d'autosurveillance de la teneur en métaux du rejet aqueux au milieu naturel a été augmentée dans le cadre de l'arrêté préfectoral de 2023 puisque les métaux étaient suivis à une fréquence hebdomadaire, l'application des MTD implique une surveillance journalière.

Les matières en suspension ont posé question il y a quelques années mais les actions mises en place ont réglé cette difficulté.

Le piézomètre situé à l'aval du site montre une absence de contamination des eaux souterraines. Le site EPR est constitué de 2 parties :

- Une partie historique contiguë à Eco Huile pour les installations de stockage et de traitement. Les eaux souterraines sont captives à l'intérieur d'une barrière de confinement et présentent une contamination historique qui n'évolue pas et ne se dégrade pas.
- Et une partie plus récente construite en 2000-2001 exempte de toute pollution sur laquelle se trouve la station d'épuration biologique. Ce site ne présente pas de contamination industrielle.

Les rejets atmosphériques sont contrôlés. Un analyseur en continu de la teneur en mercure a été installé en mars 2024. Les émissions sont inférieures à la valeur limite fixée par l'arrêté préfectoral complémentaire.

*Pas de question de la part des participants.*

#### **4. INFORMATIONS**

- **Exposition benzène de l'hôtel des Mariniers sur le site Esso Raffinage : relocalisation des personnes concernées**

*En l'absence de la société ExxonMobil Chemical France, le sujet est reporté.*

- **Semaine de la sécurité 2024, programme prévisionnel, présentation par Hélène BRIFFAULT et Maritxu PENEZ, Caux Seine agglo**

L'opération a été créée en 2005 par la ville de ND de Gravenchon. Elle a été reprise en 2015 par Caux Seine agglo. Pour cette 17<sup>ème</sup> édition, 55 évènements sont organisés en 2024 avec plus de 50 partenaires. 3 actions phares sont organisées cette année :

- Une journée grand public le samedi 1<sup>er</sup> juin 2024 à Rives en Seine. Caux Seine agglo remercie les services de l'Etat pour leur implication durant cette journée.
- Un bus pédagogique destiné aux élèves de 6<sup>ème</sup> du collège de Rives en Seine pour leur montrer l'intérêt du port de la ceinture de sécurité et l'évacuation d'un bus accidenté
- Et une conférence ateliers sur les violences intra familiales destinées aux élèves de 1<sup>ère</sup> du lycée de Lillebonne.

Des visites de Revima sont prévues cette année ce qui participera à l'information des populations, le PPI de Revima Collet étant en cours de mise à jour.

Des portes ouvertes sont aussi prévues : centre de secours de Rives en Seine et de Port-Jérôme sur Seine, poste de police municipale intercommunale à Port-Jérôme sur Seine.

La première réunion sécurité de l'ouest de Port-Jérôme va être organisée afin de développer une meilleure connaissance entre entreprises riveraines.

Le SDIS 76 propose une formation gestion de crise aux élus locaux sous la forme d'exercices.

Les membres de la CSS sont invités à transmettre des idées d'action notamment des visites ou des réunions sur des sujets spécifiques ou vers des publics particuliers. Ces actions pourraient trouver leur place au sein du programme de la semaine de la sécurité 2025.

- **Décarbonation Zibac, par un représentant d'INCASE**

*En l'absence d'INCASE, le sujet est reporté.*

- **Les Rendez-vous Majeurs 2024, à vos agendas, Christian CHICOT, AMARIS**

La seconde édition des Rendez-vous Majeurs est pilotée par Amaris en collaboration avec les partenaires de la sécurité.

Amaris est une association d'élus des villes à risques. Toutes les collectivités adhérentes ont des sites Seveso sur leur territoire. Elle est née en 1990 pour la défense des intérêts des collectivités, pour accompagner les politiques publiques de gestion des risques, pour éclairer l'action par du retour d'expériences. Les élus échangent sur leurs pratiques. Et leurs techniciens se rencontrent également pour discuter de leurs problématiques.

Ces dernières années, les sujets essentiellement abordés ont été le PPRT, la gestion de crise, les canalisations et TMD, et les pollutions industrielles. Les enjeux sont les habitants, l'aménagement et le développement du territoire.

Amaris organise les Rendez-vous majeurs avec le soutien du ministère de la transition écologique. Ils font suite aux assises nationales des risques technologiques organisées par les DREAL il y a plusieurs années. Cette journée se tiendra le 4 octobre 2024 au carré des docks au Havre.

Tous les acteurs des risques majeurs sont conviés : élus locaux, industriels, associations environnementales, services de l'Etat, membres de la société civile. Le public est attendu nombreux. Il sera possible de suivre cet évènement à distance.

Les objectifs sont de :

- Développer le dialogue entre les acteurs
- S'informer, débattre et identifier les évolutions des risques
- Echanger sur des expériences concrètes pour faire émerger des pratiques pertinentes

La journée se déroulera en 2 temps forts : une plénière consacrée à l'impact des pollutions industrielles sur la santé et l'environnement et des ateliers sur des sujets d'actualité. De nombreux partenaires sont mobilisés.

Pour toute information, se rapprocher de Christian CHICOT, [christian.chicot@amaris-ville.org](mailto:christian.chicot@amaris-ville.org)

Roger BERGOUGNOUX apporte son témoignage en tant que membre du conseil d'administration d'Amaris. Il existe de nombreuses petites communes à très gros risques. Les grandes métropoles ont des approches différentes. Il incite tout le monde à venir afin de changer ensemble la culture de l'approche du risque.

Gilles QUENEHERVE remercie l'ensemble des participants. Il clôt la séance et propose de se retrouver avant la période estivale afin d'évoquer les points qui n'ont pas été abordés ce jour. Il remercie Caux Seine agglo pour son accueil et pour l'organisation de la réunion.

**Prochaines CSS de Port-Jérôme**

**3 juin 2024, 14h30**

**7 octobre 2024, 14h30**

**Maison de l'intercommunalité, Lillebonne**